



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

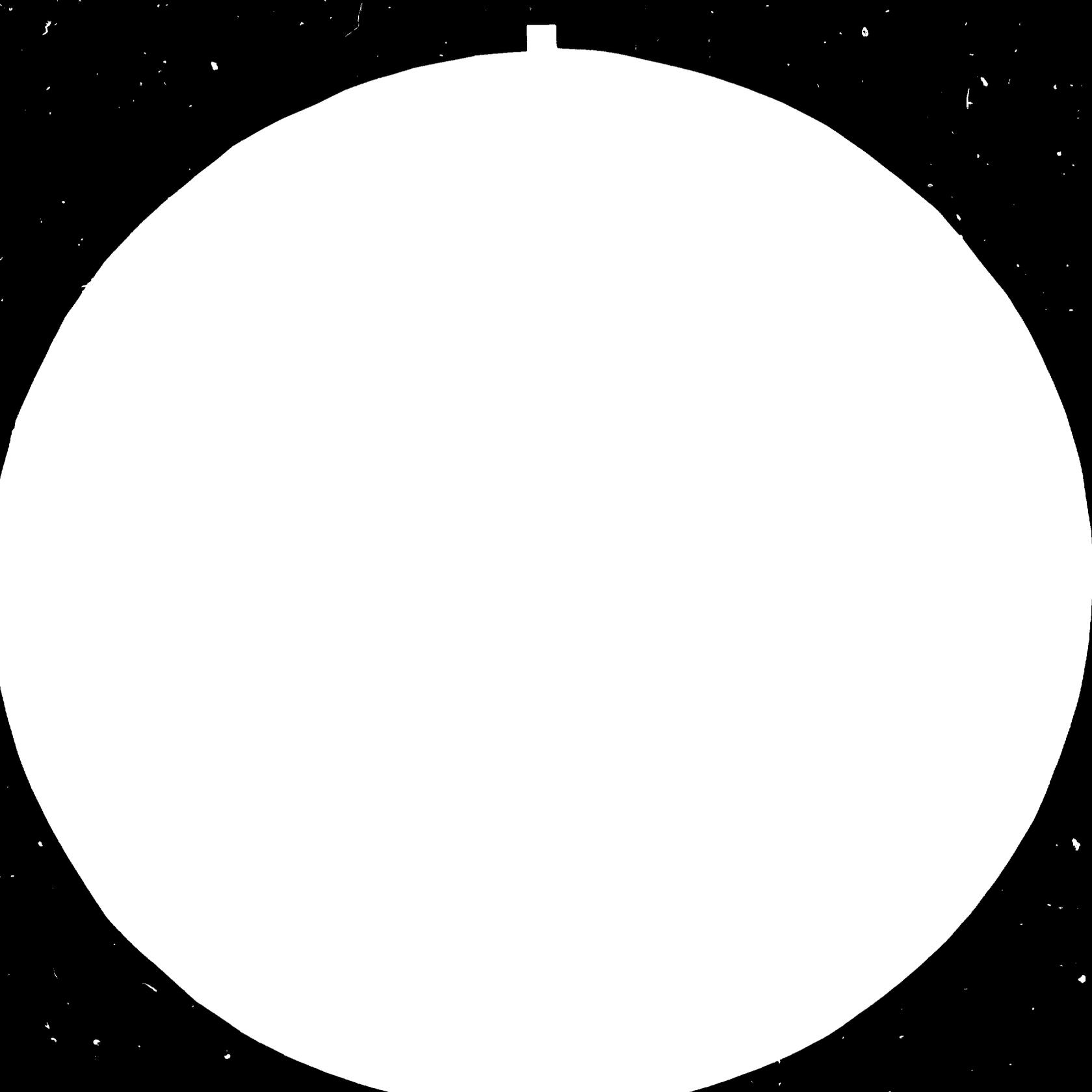
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





28

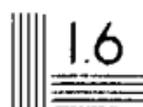
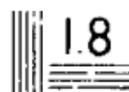
25

32



36

40



## MACROPHOTOCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A  
U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963  
O - 348-084

13859

RAPPORT DE MISSION

EN

REPUBLIQUE DE HAITI

(10 - 18 Avril 1984)

par

Yves MESSIAN

Conseiller Interrégional en

Haiti. Activités de Pré-Investissement

RP|INT|84|011

Section des Etudes de Réalisation

Division des Opérations Industrielles

10 Mai 1984

## 1. INTRODUCTION

Cette mission de 9 jours à Port-au-Prince constituait la deuxième partie d'un voyage de trois semaines dans deux pays des Caraïbes (Jamaïque, Haïti). Ce voyage était le premier dans cette sous-région dans le cadre du poste nouvellement créé au Siège "Assistance aux Pays les Moins Avancés pour les Activités de Pré-Investissement". Cette mission s'est effectuée en conjonction et participation avec une Mission de Revue et Programmation du Siège de l'ONUDI, composée de Mme. S. Pauker, Messrs. F. d'Adesky et F. Richard, Administrateurs en Développement Industriel, respectivement à la Section des Pays les Moins Avancés, au Bureau du Directeur Exécutif, et à la Section de Planification Industrielle. L'équipe ONUDI était également accompagnée dans ses visites par M. S. Del'ò Strologo, Conseiller Industriel Principal Hors-Siège à Kingston, Jamaïque et Mlle. C. Oimann, Junior Programme Officer.

Le Conseiller Interrégional avait déjà eu l'occasion et le plaisir de séjourner assez longuement en Haïti de 1978 à 1980, lorsqu'il était attaché au Secrétariat d'Etat au Commerce et à l'Industrie en tant qu'Economiste Industriel, Directeur du Projet PNUD/ONUDI DP/HAI/77/014 "Promotion des Investissements Industriels".

Le présent rapport se veut surtout informatif et vise à faire le point de la situation actuelle en Haïti en ce qui concerne les activités de pré-investissement. D'autres points pourront éventuellement être traités dans le rapport des autres membres de la mission.

## 2. OBJET DE LA MISSION

- Participer à la mission ONUDI de revue et programmation des activités de l'ONUDI en Haïti;
- Prendre les premiers contacts avec les Ministères et Organismes financiers ou de développement concernés par les activités de pré-investissement;
- Evaluer les capacités nationales en matière d'identification, préparation et évaluation de projets, et identifier les problèmes et gou'tots d'étranglement dans ce domaine ainsi que les besoins d'assistance, en particulier en matière de formation;
- Examiner les études de pré-investissement disponibles et donner des conseils sur leur achèvement ou leur mise à jour;
- Donner des conseils sur la méthodologie pour la préparation de projets industriels ainsi que sur le Modèle informatique d'analyse et d'évaluation de projets (COMFAR).

## 3. ACTIVITES ET ELEMENTS RECUEILLIS DURANT LA MISSION

Des visites ont été effectuées dans une quinzaine de Ministères, organismes financiers et de promotion, associations ou sociétés industrielles, représentations d'assistance multilatérale et des réunions et discussions tenues avec leurs représentants sur leur situation présente et leurs activités dans le domaine de la promotion industrielle et plus particulièrement dans celui des études de pré-investissement.

Une évaluation a été faite des problèmes et difficultés ainsi que des besoins éventuels d'assistance pour le développement industriel, en particulier soit en assistance directe pour l'identification, la préparation et l'évaluation de projets, soit en formation dans ce domaine. Un certain nombre de projets industriels en cours d'étude ou figurant au programme d'étude ont été passés en revue et discutés.

La mission a bénéficié de l'intérêt constant et du soutien actif du Secrétaire d'Etat à l'Economie et à l'Industrie, M. B. Fatton, qui a fait organiser les programmes de visites et a suivi personnellement le déroulement de la mission. Elle a également bénéficié de l'assistance efficace et de la présence permanente et dévouée de Mme. M. Dupiton, Assistante Principale au Programme du PNUD.

Les conversations ont été, lors de chaque rencontre, amicales, ouvertes et fructueuses, et dans tous les entretiens un vif intérêt a été exprimé pour les possibilités d'assistance de l'ONUDI, et particulièrement en ce qui touche à l'identification et à la préparation de projets industriels.

De manière générale Haïti traverse, comme malheureusement bon nombre de pays en développement, une période économique très difficile qui se fait particulièrement sentir dans le secteur industriel. Comme traduction de ces difficultés, le troisième Plan Quinquennal 1982 - 86 a été suspendu et un Plan intérimaire biennal 1984 - 86 est en cours de préparation.

La mission ONUDI est venue à un moment opportun en ce que le Gouvernement Haïtien vient d'accorder une importance prioritaire à l'Industrie, considérée comme moyen essentiel pour relancer l'économie.

On trouvera ci-dessous un résumé des discussions et des principaux éléments recueillis. (Du fait de l'appartenance du Conseiller à un groupe dont les autres membres ne partageaient pas forcément les mêmes préoccupations, certaines interviews ont été incomplètes et certains éléments d'analyse peuvent manquer dans différents organismes).

### 3.1 Ministère d'Etat de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Secrétariat d'Etat à l'Economie et à l'Industrie

#### a) Organisation et activités

Le Secrétariat d'Etat à l'Economie et à l'Industrie, qui fait partie intégrante du Ministère d'Etat de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, regroupe actuellement des services qui appartenaient auparavant à la Direction de l'Industrie de l'ancienne Secrétairerie d'Etat au Commerce et à l'Industrie et de l'Office National de Promotion des Investissements (ONAPI) qui a été dissous récemment durant l'été 1983.

Le journal officiel "Le Moniteur" du 14 novembre 1983 décrit la structure et les attributions du Secrétariat d'Etat. Il comprend 6 Directions:

- la Direction des Etudes Economiques et de l'Information;
- la Direction du Développement Industriel;
- la Direction de l'Administration et de la Réglementation Industrielle;
- la Direction de Contrôle des Activités Industrielle;
- la Direction de la Promotion des Investissements;
- la Direction des Entreprises Mixtes et d'Etat.

La structure détaillée de ces Directions telle que décrite dans "Le Moniteur" n'est pas effective, elle demanderait un effectif complémentaire. Certaines de ces Directions ont pu être interviewées mais pas toutes, faute de temps.

La Direction des Etudes Economiques et de l'Information a pour attributions de:

- Réunir, interpréter et analyser les informations économiques;
- Formuler les grandes orientations économiques;
- Participer à l'élaboration des programmes d'investissement public;
- Fournir aux autres Directions les informations pertinentes sur la situation économique du pays.

La Direction du Développement Industriel (DDI) a pour attributions de:

- Formuler la politique industrielle de l'Etat;
- Concevoir, élaborer et exécuter les projets industriels publics;
- Promouvoir les projets industriels privés;

Son personnel, qui ne comprend que le Directeur et 4 autres personnes, est réduit et limite ses activités. Celles-ci comprennent:

- Une enquête industrielle, en commun avec la Direction de la Promotion des Investissements (mais manque de personnel pour l'exécuter);
- La préparation de la partie industrielle du Plan Biennal intérimaire 1984 - 86;
- Les rapports avec les Agences de coopération.

La Direction ne fait pas d'étude de projets, ou ne fait que les examiner, les évaluer, particulièrement les projets privés en ce qui concerne leur intérêt pour l'Etat, et un rapport d'évaluation est adressé au Ministre.

La Direction de l'Administration et de la Réglementation Industrielle a pour attributions de:

- Constituer les dossiers industriels et en assurer le suivi;
- Gérer les lois régissant le secteur industriel;
- Etudier les formes d'encouragement au secteur industriel;
- Protéger la propriété industrielle.

C'est cette Direction qui assure le Secrétariat de la Commission Consultative des Investissements.

La Direction de Contrôle des Activités Industrielles a pour fonctions d'établir les normes et standards d'hygiène et de sécurité dans l'industrie ainsi que les règlements pour la protection de l'environnement, et de participer à l'élaboration des normes requises pour la fabrication des produits nationaux.

Cette Direction ne comprend en fait à l'heure actuelle que 2 Conseillers.

La Direction de la Promotion des Investissements (DFI) a pour attributions de:

- Elaborer et exécuter la politique de promotion industrielle;
- Etudier les formes d'encouragement du secteur industriel;
- Encourager l'implantation des petites et moyennes entreprises par la préparation d'études sur les possibilités d'investissement;
- Assister les petites et moyennes entreprises dans le choix de leur équipement;
- Promouvoir la formation de cadres moyens et supérieurs dans les domaines techniques et administratifs;
- Assister les petites et moyennes entreprises dans la préparation des dossiers de demande de financement;
- Diffuser, dans les centres étrangers exportateurs de capitaux, les informations relatives aux opportunités et conditions d'investissement en Haïti;
- Servir de structure d'accueil aux promoteurs étrangers, les assister dans la préparation de leurs dossiers et dans toutes leurs demandes auprès des organismes de l'Etat;
- Maintenir les relations avec les Chambres ou Associations d'industrie.

La Direction de la Promotion des Investissements, qui comprend 11 professionnels, semble actuellement une des plus dynamiques et des plus actives au sein du Secrétariat d'Etat. Elle est organisée en deux unités:

- la Promotion Internationale, avec 5 professionnels;
- la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, avec 6 professionnels.

La section de promotion des PME fait de l'assistance technique et apporte aux entreprises un appui institutionnel.

La Direction ne fait pas d'études de projets, pour lesquels l'identification, la préparation et l'évaluation sont supposés être faites par la Direction du Développement Industriel.

La DPI se limite à la promotion des projets. En fait il semblerait qu'en Haïti ce soit essentiellement la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI) qui fasse des études de projets. De manière générale il ne semble pas y avoir de politique de promotion industrielle clairement définie.

La DPI travaille actuellement sur les points suivants: Sociétés anonymes, Douanes, Code des Investissements, amélioration des lois fiscales, assistance aux PME dans le choix de leurs équipements ainsi que dans la préparation des dossiers de demande de financement, assistance aux promoteurs étrangers.

La disparition de l'Office National pour la Promotion des Investissements (ONAPI) dont la DPI procède directement, est considérée comme lui donnant un rôle plus restreint, limité aux investissements industriels, mais une puissance plus grande car le Secrétariat d'Etat est intégré au Ministère de l'Economie et devrait avoir un accès plus facile à des Administrations comme les Douanes, les Contributions, etc.

Au niveau des projets privés, la situation est au point mort, il n'y a pas de priorités de projets au niveau de l'Etat, et pas de projets nécessitant d'études de faisabilité. En particulier, le projet Textile ne semble plus présenter pour l'instant d'intérêt gouvernemental en raison de l'importance des investissements nécessaires (\$ 40 000 000).

Les projets que la DPI s'emploie à promouvoir concernent:

- Projet Fonderie,
- Extension de la Briquetterie,
- Fabrication de Panneaux de Particules,
- Usine de Bicyclettes pour l'Exportation.

Le Fonds de Pré-Investissement prévu n'a toujours pas été créé. Ce fonds, qui serait financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et administré par le Ministère du Plan, aurait pour but de mettre à la disposition de l'industrie; tant publique que privée, des fonds pour l'exécution d'études de faisabilité par des consultants nationaux ou internationaux.

En matière de formation à la préparation de projets, Haïti a bénéficié récemment d'un Cours sur l'Identification et la Formulation de Projets organisé de septembre à décembre 1983 par l'Organisation des Etats Américains (OEA), cours qui s'adressait à 30 participants et comprenait une phase théorique de 150 heures et une phase pratique de 212 heures.

Le Secrétariat d'Etat à l'Industrie bénéficie de quelque coopération étrangère:

- Coopération haïtiano-allemande, coopération qui s'est étendue sur de longues années, à l'ONAPI et précédemment au Bureau Haïtien de Promotion Industrielle (BHPI);
- Coopération avec la Banque Mondiale à travers le Fonds de Développement Industriel (FDI);
- Avec le Brésil, réalisation de certaines études.

b) Besoins d'assistance

Le Secrétaire d'Etat à l'Economie et à l'Industrie a exprimé de façon très claire les besoins d'assistance de Haïti de la part de l'ONUUDI. Cette assistance porterait sur:

1. L'étude des besoins à moyen terme d'infrastructure de développement industriel (énergie, eau, télécommunications, transports, etc.) pour éviter les blocages et supprimer les goulots d'étranglement.

2. L'identification de champs d'investissement prioritaires à moyen terme, aboutissant à un portefeuille concret de projets. Les investissements possibles sont estimés avoir été réalisés, il faut en identifier de nouveaux.
3. La promotion extérieure.
4. La mise sur pied d'un Centre d'Informations Industrielles. (L'ancienne Secrétairerie d'Etat au Commerce et à l'Industrie comprenait un Centre d'Informations Commerciales et Industrielles qui est resté attaché au Ministère du Commerce).

Le Secrétaire d'Etat insiste particulièrement sur les deux premiers points et souhaite des études concrètes. Il ne veut pas d'études générales, telles que des études de politiques ou stratégies industrielles, qu'il estime avoir déjà été faites dans le passé et disponibles au Ministère. L'accent est mis sur le besoin d'études à caractère pratique, aboutissant à des solutions concrètes pour l'élimination des obstacles à l'industrialisation, et à des idées de projets. Dans un futur projet d'assistance technique ONUDI il est souhaité que les experts se concentrent sur les aspects plus proprement techniques.

Un autre besoin important du Secrétariat d'Etat concerne la création d'un fichier industriel, et en corollaire une enquête auprès des PME.

### 3.2 Ministère d'Etat du Plan

#### 3.2.1 M. le Ministre d'Etat du Plan (voir chapitre 4)

#### 3.2.2 Direction de la Promotion des Projets (DPP)

La Direction de la Promotion des Projets est en charge de l'étude et de la réalisation des projets d'investissements publics, dans les différents secteurs de développement. Elle veille en particulier à ce que tout projet soit cohérent avec le Plan.

Haïti est divisée en 4 régions de développement: Région Nord, Région Transversale, Région Ouest (Port au Prince, Jacmel), Région Sud.

Le travail de la DPP s'appuie sur les unités sectorielles de programmation chargées d'élaborer la politique sectorielle, la programmation, etc. Le Plan est le résultat de l'agrégation de ces programmes et projets sectoriels. Il n'est qu'indicatif pour le secteur privé et indique seulement dans quelles filières le Gouvernement souhaite des investissements, par exemple dans les agro-industries.

En pratique il y a une certaine dépendance envers les agences bilatérales ou multilatérales de coopération pour la conception et l'exécution des projets.

Le Fonds National de Pré-Investissement prévu devrait pouvoir financer les études de filières de production, les études

de faisabilité, etc. Un certain pourcentage serait fixé pour la part respective des études du secteur public et du secteur privé. Le Fonds ne financerait pas directement le secteur privé mais interviendrait par l'intermédiaire des fonds spécialisés (FDI, SOFIHDES).

Les derniers investissements industriels de l'Etat ont concerné:

- une usine sucrière,
- la Société d'Exploitation d'Oléagineux (SODEXOL).

### 3.3 Ministère du Commerce - Direction du Commerce Extérieur

Il est estimé qu'en Haïti on n'a jamais réellement pu définir une politique du Commerce extérieur.

L'industrie s'est développée autour de deux poles, l'industrie manufacturière orientée vers l'exportation et l'industrie traditionnelle tournée vers la substitution aux importations (produits alimentaires, produits d'entretien).

Le marché de Haïti est restreint, malgré l'importance relative de la population, en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat.

Le Ministère ne dispose pas, pour l'étude des marchés extérieurs, d'instrument d'analyse et dépend du Centre du Commerce International. Le Centre d'Information du Ministère n'est pas en mesure d'effectuer ces analyses. Il en résulte que le Ministère en est réduit au coup par coup pour ses actions de promotion du commerce extérieur.

La Direction du Commerce Extérieur souhaite bénéficier des services de l'ONUDI pour la formulation de politiques commerciales en rapport avec la promotion industrielle, et voudrait que cette assistance se concrétise le plus vite possible.

### 3.4 Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI)

La BNDAI résulte de la transformation récente de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) en banque de développement et traduit la nouvelle orientation tendant à accorder moins d'efforts dans l'assistance technique (vulgarisation agricole) et plus d'efforts dans le financement.

La BNDAI, sous tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, comprend 5 Directions:

- Direction du Crédit Industriel,
- Direction du Crédit Agricole,
- Direction de la Promotion Industrielle et Agricole,
- Direction Administrative,
- Direction Financière.

Elle comprend aussi la Société d'Équipement National (SEN) qui regroupe entre autres les unités de production textile. L'effectif total est d'environ 500 personnes, dont 250 au Siège.

La part de l'agriculture dans ses activités est beaucoup plus importante que celle de l'industrie (70% contre 30%).

La BNDAI reçoit une assistance directe de la BID, qui lui fournit des consultants, et avec qui elle va travailler sur la restructuration et la révision de ses procédures. Elle reçoit aussi une ligne de crédit de 150 000 \$ EU, renouvelables, pour les études d'investissement.

Les prêts de la BNDAI vont de 20 000 \$ EU à 500 000 \$ EU environ. L'importance des projets est en moyenne de l'ordre de 150 000 - 200 000 \$ EU.

La Direction du Crédit Industriel s'occupe essentiellement des projets présentés par les promoteurs. Ces projets concernent principalement la canne à sucre, les distilleries (modernisation des petites distilleries), les boulangeries, l'agriculture, la production d'huiles essentielles, l'ameublement, le tourisme. Une trentaine de demandes de crédit sont actuellement en cours d'étude.

Cette Direction emploie 11 professionnels et comporte 2 Services:

- Service d'Analyse des Projets: avec 7 professionnels,
- Service Technique: avec 4 ingénieurs.

La Direction de la Promotion Industrielle et Agricole s'occupe des projets sans promoteurs et des promoteurs sans projets. Elle comporte 15 professionnels dont 12 pour l'industrie. Elle n'a pas pour l'instant de structure formelle, le travail étant organisé par groupes d'étude de projets (modules de projets) mais il est prévu d'avoir 3 Services:

- Service de la Promotion Industrielle,
- Service de la Promotion Agricole et Agro-Industrielle,
- Service Informatique et Documentation.

C'est donc au niveau de cette Direction que se font les études de pré-investissement proprement dites.

Un premier groupe de projets est étudié en collaboration avec l'Organisation des États Américains (OEA) qui en assure le financement. Il s'agit des projets:

- Farines alimentaires: Farines à base de tubercules, essentiellement manioc; financement 30 000 \$ EU couvrant personnel local, équipement, bourses de formation et documentation;
- Combustibles par fermentation: 12 000 \$ EU couvrant personnel local, équipement, bourses de formation et documentation. Cette étude comprendrait 2 volets:(i) fermentation alcoolique, étude pour l'amélioration des méthodes actuelles (ii) production de gaz méthane;

- Gestion de la qualité: 35 000 \$ EU  
Ce projet vise à obtenir un manuel de gestion de la qualité pouvant servir aux entreprises, principalement du domaine agro-alimentaire.  
Une étude a été faite sur une entreprise témoin de production de pâte de tomate (FACOLEF). Une autre étude est maintenant en cours à la Beurrerie du Sud;
- Champignons comestible: 12 000 \$ EU  
Pour la production de champignons de couche et de champignons locaux (djon-djon). Un promoteur est en contact avec la BNDAI;
- Aquaculture: Pour la promotion des poissons d'eau douce - 10 000 \$EU pour l'établissement d'une unité-pilote pour l'élevage de tilapias, carpes, crevettes.

Un second groupe de projets est étudié par la Banque seule:

- Projet Saligol: Pour la production de sel brut. Une étude a été financée pendant 3 ans par l'OEA et a abouti à des conclusions positives et à une nouvelle technologie de production de sel. Le projet serait implanté sur 1 100 Ha aux Gonaïves, et son coût serait de 30 000 000 \$ EU. La production de 800 000 T viserait essentiellement le marché de l'exportation (consommation Haïti 50 000 T). Un promoteur privé a été identifié et la Banque cherche à établir un joint-venture avec des sociétés américaines. Une étude de factibilité reste à effectuer, dont le coût peut être évalué à 1 500 000 \$ EU (5% de 30 000 000 \$ EU);
- Produits basés sur la canne à sucre: Sirops, panneaux agglomérés, nourriture pour bétail, etc. La BNDAI a besoin d'une assistance en expertise;
- Projet de diversification d'Outilagri: Cette filiale de la BNDAI produit actuellement des machettes. Le projet, qui bénéficie de l'assistance de l'ONUDI, vise à la production d'outillage agricole et charrues;
- Production d'huile de ricin: Un équipement est disponible à l'usine SEN-Gonaïves; utilisé pour l'huile de coton il pourrait servir à la production d'huile de ricin. L'assistance d'un expert est nécessaire pour formuler ce projet;
- Production d'huiles essentielles: Ce problème constitue une des priorités de Haïti, les huiles essentielles présentant une grande importance pour le Sud du pays (les Cayes). Le problème est technologique, il s'agit d'adopter des technologies plus modernes, et d'installer une unité-pilote;

- Production d'huile de jojoba: Le jojoba est une plante qui vit dans des régions désertiques et donne une huile lubrifiante, utilisée aussi pour les cosmétiques.  
budget nécessaire 10 000 \$ EU;
- En ce qui concerne le Projet Textile (Plateau Central), la conjoncture politique et économique ne se prête pas à son développement, et ce projet est pour le moment en suspens. L'étude réalisée par la Société française Creusot-Loire aboutissait à un coût d'investissement de 40 000 000 \$ EU, jugé trop élevé dans le contexte actuel, d'autant que cette unité était destinée au marché local;
- La BNDAI est très intéressée par le Projet Marbre, mais trois problèmes se posent et sont à régler: problème de promoteur, problème de marché, et promulgation d'une législation sur les carrières.

La situation des investissements est jugée comme calme en Haïti. Le secteur privé haïtien est dans l'attente depuis 18 mois, depuis la mise en application des réformes fiscales préconisées par le FMI. On estime que les banques et institutions financières haïtiennes ont des disponibilités mais que le problème est le manque de projets à financer.

La taille minimum d'un projet viable en Haïti est estimée à 250 000 \$ EU.

La BNDAI a exprimé son désir de créer un Centre National de Promotion Industrielle.

#### Assistance éventuelle de l'ONUDI

La BNDAI pense que l'ONUDI doit assister Haïti dans des actions concrètes, et en ce qui concerne la Banque pour les projets qu'elle veut concrètement réaliser. Ainsi un besoin d'assistance de l'ONUDI est éprouvé au niveau de l'étude des projets.

L'ONUDI est jugée pouvoir également apporter une assistance dans l'orientation industrielle, dans le financement des PME (surtout dans les provinces) ainsi que comme intermédiaire pour la coopération avec certains pays comme le Brésil et l'Argentine (viande, unités de congélation). Il serait également intéressant de revoir le projet de promotion des PME.

La BNDAI n'a pas encore d'ordinateur mais se montre très intéressée par le Modèle informatique d'analyse et d'évaluation de projets (COMFAR) de l'ONUDI.

### 3.5 Fonds de Développement Industriel (FDI)

Le Fonds de Développement Industriel, placé sous la tutelle de la Banque de la République de Haïti (BRH) et du Ministère de l'Economie et des Finances, a été créé en 1981 suivant les recommandations de la Banque Mondiale pour développer le crédit industriel et remédier au manque de liquidité.

Le FDI ne prête pas directement aux promoteurs mais intervient par l'intermédiaire des banques, qu'il refinance, et qui doivent présenter les conditions requises comme intermédiaires financiers (moins de 25% d'arrières). Le FDI signe un contrat avec les banques agréées et un compte est ouvert à la BRH.

Le FDI, qui a commencé ses opérations en 1982, a bénéficié au départ d'un prêt de l'IDA de 6 000 000 \$ EU et d'un prêt de l'Etat de 1 000 000 \$ EU

Il apporte à la fois une aide financière et des services d'assistance technique (préparation d'études de faisabilité).

Ses interventions sont de deux sortes:

- Réescompte de prêts accordés par les intermédiaires financiers, jusqu'à hauteur de 90%;
- Offre de garanties, jusqu'à 60% du prêt. Des pourparlers sont en cours avec la Banque Mondiale pour élargir ces garanties (aller jusqu'à un maximum de 200 000 \$ EU).

La partie Assistance Technique aux entreprises est financée par la composante assistance technique (don) du prêt IDA. Ce fonds de 150 000 \$ EU permet d'effectuer les études de projets, études d'opportunité ou de faisabilité, le FDI prenant en charge 75% du coût de l'étude, et l'entreprise 25%.

Des négociations sont en cours avec la Banque Mondiale pour offrir un Service d'extension industrielle, par le biais du Secrétariat d'Etat à l'Industrie, mais sous supervision du FDI. Une première idée serait d'avoir des consultants locaux à temps partiel pour visiter les clients du FDI et résoudre les problèmes ponctuels. Une deuxième solution serait, pour des raisons de confidentialité, d'utiliser un consultant expatrié en conjonction avec des consultants locaux.

Le champ d'action du FDI couvre les modernisations d'équipement, les extensions d'activité ainsi que les créations d'entreprises nouvelles.

L'effectif est réduit et ne comprend que 8 professionnels, les études de projets étant réalisées par des consultants locaux (environ 12 consultants agréés).

13 opérations ont été effectuées depuis 1982. Pour un montant de 2 500 000 \$ EU, soit une moyenne d'interventions de l'ordre de 200 000 \$ EU.

Ces interventions concernent, en pourcentage des fonds affectés:

pour 57% l'industrie manufacturière  
28% l'agro-industrie  
6% la construction industrielle  
6% les services  
2% l'artisanat  
0,5% la pêche.

Le FDI est conçu comme un lien direct entre le secteur public et le secteur privé, entre lesquels le dialogue est jugé très bon.

### 3.6 Société Financière Haïtienne de Développement S.A (SOFIHDES)

La SOFIHDES est une institution financière privée, créée en 1983 comme aboutissement des efforts du secteur privé pour créer une Banque de développement, et suite aux études du FDI. La Société n'est devenue opérationnelle qu'à la fin 1983.

Son capital est de 1 000 000 \$ EU. Elle ne comporte aucune participation de l'Etat, l'US AID intervient pour 5% dans ses ressources.

Son objet principal est le développement du secteur industriel, principalement dans les agro-industries (les industries d'assemblage et d'exportation, les industries d'import-substitution pour le marché local).

Elle est habilitée à financer à la fois les entreprises nouvelles ou des extensions. La politique est de favoriser les entreprises locales (possédées à plus de 51% par des nationaux).

Le personnel est encore très réduit et ne comprend que 11 personnes, dont 3 au Service Crédit. La structure est encore simple et comprend un Service Crédit et un Service Opérations. La Société estime avoir des difficultés à trouver du personnel qualifié.

Le Conseil d'Administration comprend 13 membres dont 5 sont membres du Comité de Crédit.

La SOFIHDES accorde des prêts allant de 50 000 à 150 000 \$ EU, d'une durée jusque 8 ans. C'est la Fondation Haïtienne de Développement qui intervient en dessous de ces montants, pour les très petites entreprises. 3 prêts ont été approuvés jusqu'ici, un 4<sup>e</sup> prêt est en cours d'approbation. En fait la SOFIHDES manque de demandes, elle doit elle-même prospecter le marché et approcher les entrepreneurs, ses ressources excèdent les projets disponibles.

Haïti est encore considérée comme étant au plus profond de la crise économique commencée il y a 3 ans, et le niveau des investissements aurait baissé depuis plusieurs années. De plus l'habitude en Haïti pour le secteur privé serait d'exiger un taux de

récupération de 3 - 4 ans, donc des projets à haute rentabilité.

Sur le plan des études de faisabilité l'entrepreneur est supposé faire son étude, mais en pratique peu le font, et la Société doit se substituer à eux. De manière générale il est constaté une faiblesse de l'analyse de projets sur le plan bancaire.

La Banque Interaméricaine de Développement (BID) serait sur le point de monter sa propre société financière pour le financement des sociétés privées (l'équivalent de la SFI pour la Banque Mondiale).

### 3.7 Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI)

La SONAPI, créée en 1975 et auparavant filiale de l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) par l'intermédiaire de la Société Nationale d'Équipement (SEN), est depuis 1981 un Organisme autonome de l'État sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances, avec un Conseil d'Administration de 5 membres.

Occupant 68 Ha ses opérations ont commencé en 1975, avec 2 bâtiments. Elle a bénéficié au départ d'un prêt de la BID sur 20 ans à 6,5%. Il existe actuellement 24 bâtiments, tous occupés car la demande est forte. 29 entreprises sont installées dans le Parc, dont une seule travaille pour le marché national, et emploient entre 4 000 et 5 000 ouvriers.

La SONAPI a en projet la construction de 24 nouveaux bâtiments, sur prêt de la BID (nouveau prêt à 10,5%), et en est à la phase d'appel d'offres pour les adjudications. Une première tranche de 8 bâtiments serait construite et on espère d'ici 3 ans un doublement du Parc. Il resterait ensuite encore de la place pour 15 bâtiments.

La SONAPI a en projet la création de 2 nouveaux parcs industriels, au Cap Haïtien et aux Cayes, pour lesquels des études de pré-faisabilité ont été effectuées, et elle est en pourparlers avec la BID pour la réalisation des études de faisabilité. Elle a également en projet la création d'une zone franche à Port-au-Prince. La réalisation de ces Parcs n'interviendrait pas avant 1985 ou 1986. Les nouvelles industries créées seraient des PME.

Le financement de la BID se ferait à travers la BNDAI pour les études de faisabilité et le financement des parcs.

La SONAPI, qui a bénéficié de l'assistance de l'ONUDI lors de sa création en 1975, pose la question des possibilités de coopération avec l'ONUDI, et de l'apport que pourrait lui faire cette Organisation.

### 3.8 Fondation Haïtienne de Développement (FHD)

La Fondation Haïtienne de Développement est une institution privée à but non lucratif, créée en 1979 pour le développement des petites entreprises.

Elle travaille avec les petites entreprises du secteur artisanal et manufacturier, surtout sur Port-au-Prince. Le plafond des crédits est de 10 000 \$ EU pour les prêts individuels et de 35 000 \$ EU pour les prêts aux entreprises.

La FHD fournit aussi une assistance technique, sur une base individuelle. Elle dispose pour cela d'animateurs, qui apportent à l'entreprise une assistance pour la formation à la gestion (comptabilité) et pour la préparation de sa demande de crédit. Le nombre des animateurs est variable, en fonction des programmes.

La FHD est en train de négocier 2 000 000 \$ EU de prêts auprès de l'US AID pour ses propres opérations de prêt.

### 3.9 Association des Industries d'Haïti (ADIH)

L'Association des Industries a été créée en 1980 à la demande des industriels qui voulaient leur propre Association, étant auparavant représentés par la seule Chambre de Commerce. Elle compte plus de 100 membres, membres actifs ou membres adhérents.

Elle représente ses adhérents auprès des Pouvoirs Publics et sert d'instrument de dialogue avec ces derniers.

L'ADIH a commissionné une étude sur la situation de l'industrie en Haïti.

Les deux Secteurs bien distincts de l'industrie haïtienne sont:

- L'industrie travaillant pour le marché local, qui souffre de l'étroitesse du marché local due à la faiblesse du pouvoir d'achat, et du manque de matières premières locales. Cette industrie serait de plus défavorisée par la concurrence de l'industrie dominicaine qui bénéficierait de subventions de l'Etat et introduirait des marchandises en contrebande en Haïti;
- L'industrie d'exportation, qui marche bien, le Caribbean Basin Initiative (CBI) américain ouvrant de nouvelles perspectives. Cette industrie travaille soit en sous-traitance soit en joint-ventures. La sous-traitance en Haïti représente de 45 000 à 60 000 emplois. Mais cette industrie ne payant pas de taxes ne procure pas de revenus à l'Etat, qui a de ce fait un problème de revenus.

Dans le Secteur exportation, deux sous-secteurs retiennent particulièrement l'attention:

- . l'électronique,
- . les articles de sports (balles de baseball).

L'ADIH souhaite voir des investissements directs venir en Haïti, des usines standard importées, afin de servir de modèles.

Le salaire minimum journalier est de 2,64 \$ EU mais beaucoup de travailleurs gagneraient beaucoup plus. Les salaires, qui étaient il y a quelques années de beaucoup inférieurs dans le secteur informel et ne respectaient pas le minimum légal, se seraient désormais uniformisés.

L'ADIH estime qu'il y a un effort à faire dans le domaine agro-industriel. Elle insiste sur l'importance du développement agricole et agro-industriel et invite ses adhérents à investir leurs excédents dans ce domaine.

Les préoccupations immédiates des industriels et de l'ADIH concernent:

- le coût du quaiage (frais de port),
- le coût des transports maritimes,
- l'accélération des formalités douanières.

En ce qui concerne les relations avec le Gouvernement, l'ADIH estime que la méfiance traditionnelle commence à disparaître entre secteurs public et privé et que la situation a très favorablement évolué depuis quelque temps avec l'arrivée d'une équipe ministérielle très ouverte sur les problèmes industriels.

Un dialogue servié est poursuivi avec le Gouvernement auquel a été soumis récemment un document, qui évoque la politique industrielle et la nécessité de la réviser, les stimulants et le Code des Investissements, la promotion des investissements, la compétitivité de l'industrie, la politique salariale, la protection industrielle, la promotion des exportations. L'ADIH souhaiterait que la politique industrielle soit mieux définie et qu'on s'attaque aux problèmes d'infrastructure en particulier les processus douaniers, les ports, les transports.

Ils ont également proposé la formation d'un Comité Consultatif. L'ADIH réalise des actions de promotion, et des missions de promotion.

Elle est également en train de concevoir l'idée d'un institut de productivité, pour la formation à la gestion.

Il est estimé qu'il y a un besoin d'un portefeuille d'études de projets, pour la préparation de projets bancables.

3.10 Banque Interaméricaine de Développement (BID). Représentation en Haïti

Selon la BID l'industrie constitue une priorité actuellement en Haïti, et cette priorité est fortement défendue par le Gouvernement actuel. Celui-ci est également jugé comme voulant une décentralisation, pour freiner l'expansion de Port-au-Prince.

La BID devrait financer des études de factibilité sur les Parcs Industriels du Cap Haïtien et des Cayes mais s'avance avec prudence dans ce domaine. L'étude de préfactibilité serait insuffisante et ne répondrait pas à toutes les questions de base. En particulier il n'y aurait pas d'indications sur le genre d'industries qui iraient s'installer dans ces Parcs. Il convient selon elle de se poser des questions sur l'efficacité de tels parcs et sur la mesure dans laquelle les industriels seront incités à aller s'y établir; il y aurait en particulier toute une infrastructure annexe à créer. Cela suppose une détermination ferme de l'Etat de s'engager, ainsi que des bailleurs de fonds.

La BID a créé en novembre 1983 la Corporation Inter-américaine d'Investissements, à l'image de l'International Finance Corporation, et qui permettra des investissements en capital pour le secteur industriel, privé de préférence. Cette société financière devrait permettre d'apporter à Haïti, à partir de janvier 1985, des fonds de l'ordre de 20 à 25 millions \$ EU.

La BID a financé la BNDAI et la FHD. Dans le dernier crédit à la BNDAI un montant additionnel, considéré comme don, de 1 000 000 \$ EU a été ajouté pour le financement d'études dans le secteur industriel, constituant ainsi une sorte de fonds de pré-investissement. La BNDAI peut utiliser ces fonds à son gré. La BID n'est pas en mesure d'identifier les projets qui pourront en bénéficier.

Le Fonds de Pré-investissement officiellement prévu sera géré par le Ministère du Plan. Son montant serait de l'ordre de 3,5 million de \$ EU. Ses opérations consisteraient en prêts pour la réalisation d'études de pré-investissement. Les fonds pourraient être délivrés par le canal de la BNDAI ou de la BRH.

La BID propose une assistance pour le suivi des crédits, mais souvent l'entreprise la refuse.

Elle pense que les investisseurs étrangers commencent à percevoir l'intérêt d'investir en Haïti pour profiter des ouvertures sur le marché américain (CBI).

La BID se montre très intéressée par le problème d'identification de projets industriels et par l'assistance que l'ONUDI pourrait apporter dans ce domaine. Elle estime en effet qu'il lui faudrait un "pipeline" de projets égal à 3 ou 4 fois les possibilités d'investissement de manière à pouvoir faire un choix.

En ce qui concerne les études de faisabilité, les investisseurs sont estimés ne pas avoir la capacité de préparer des dossiers bancables, il faut donc une assistance dans ce domaine. De manière plus générale, l'investisseur haïtien n'aurait pas confiance dans le risque et ne voudrait en prendre aucun même pour le versement de son minimum de fonds propres.

4. REUNION DE SYNTHESE AVEC M. LE MINISTRE D'ETAT DU PLAN ET PROPOSITIONS DE LA MISSION ONUDI

La Mission ONUDI a, lors d'une réunion finale avec M. le Ministre du Plan, en présence de M. le Secrétaire d'Etat à l'Economie et à l'Industrie et de M. le Représentant Résident du PNUD, présenté ses premières conclusions ainsi qu'une proposition de projet de coopération (voir Annexe II).

(Le Conseiller ayant dû quitter la réunion avant son achèvement, il n'est donné ici qu'un compte-rendu éventuellement partiel).

Ce projet de coopération viserait dans une première phase à:

- Identifier les pôles prioritaires de développement industriel;
- Formuler des opportunités d'investissements dans les pôles prioritaires;
- Proposer des mesures spécifiques devant contribuer à soutenir le développement industriel, en particulier au niveau des infrastructures industrielles nécessaires et du financement des investissements;
- Préparer une deuxième phase qui viserait à promouvoir et à développer les pôles industriels prioritaires, et tout particulièrement à réaliser des projets industriels.

Le Ministre a accueilli avec grand intérêt cette proposition tout en évoquant les contraintes financières, le CIP étant totalement engagé pour 1984, et l'enveloppe pour 1985 étant limitée. Cette proposition de projet est néanmoins considérée comme prioritaire et le Ministère verra avec le Bureau du PNUD les possibilités de financement de ce projet. Une solution pourrait être que l'ONUUDI puisse financer la première partie de ces études, sur le dernier trimestre de 1984 et que le PNUD puisse pour le complément prendre le relais en 1985 sur le CIP. Une réunion doit avoir lieu en juin-juillet 1984 entre le PNUD et le Plan pour passer en revue tous les projets proposés et à cette occasion pourra être examiné le montant des ressources disponibles.

Le Gouvernement estime qu'un moyen essentiel de relancer l'économie haïtienne est constitué par l'industrie. Le secteur industriel revêt donc une importance particulière.

Le Ministre est particulièrement intéressé par le mécanisme ONUDI de promotion des investissements, le "Marriage Bureau", consistant en la mise en relation des opportunités d'investissement en Haïti avec le réseau informatique de l'ONUUDI. Il souhaite recevoir des informations à ce sujet, et savoir dans quelle mesure il est possible d'intégrer Haïti à ce réseau, pour la diffusion de projets d'investissement.

L'objectif semble de toucher le secteur privé, qui peut avoir ses propres projets mais n'en informe pas le secteur public.

Il est souhaité de pouvoir organiser en Haïti une Table Ronde au cours de laquelle les entrepreneurs et investisseurs haïtiens seraient informés des possibilités de promotion des investissements de l'ONUDI et en particulier des possibilités de jumelage avec des partenaires étrangers.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les conclusions et recommandations suivantes viennent en complément des propositions formulées par la Mission ONUDI et reflètent les vues plus personnelles du Conseiller en ce qui concerne les activités de pré-investissement.

5.1 L'accent a été mis par le Secrétaire d'Etat à l'Economie et à l'Industrie ainsi que par les différentes institutions financières sur la disponibilité de ressources financières prêtes à s'investir mais sur le manque correspondant de projets. Non seulement il n'y a pas de choix possible entre différents projets d'investissement, mais il y a même insuffisance de propositions.

Il y a donc urgence et nécessité de procéder à une étude des champs d'investissement possibles, comme l'a énoncé le Secrétaire d'Etat, de façon à aboutir à un portefeuille de projets. Cette étude pourra être réalisée par l'ONUDI dans le cadre du projet de coopération technique qui a été proposé.

5.2 Il faut toutefois remarquer que l'identification de projets n'est pas une activité qui peut s'exercer une fois pour toute ou même une fois de temps à autre, mais qu'elle doit être considérée comme un processus continu. En effet les conditions économiques nationales ou internationales évoluent avec une grande rapidité et des conditions qui pouvaient apparaître à un moment donné favorables à un projet (marché et prix de vente, matières premières, coûts de production, etc.) peuvent devenir négatives alors qu'inversement peuvent se révéler d'autres possibilités qui n'apparaissaient pas auparavant.

Il conviendrait donc de prévoir la mise en place d'un mécanisme permanent d'identification et de revue des opportunités d'investissement et des projets en portefeuille. Le mécanisme pourrait consister en une petite unité d'études industrielles, dont le rattachement serait à étudier, et pourrait être proposé dans le cadre de l'étude qui devrait être faite par l'ONUDI.

5.3 En ce qui concerne les études de pré-investissement elles-mêmes (études d'opportunité, de pré-faisabilité, de faisabilité), parmi les institutions financières finançant les investissements aucune en dehors de la BNDAI n'est équipée pour effectuer ces études, surtout pour des projets relativement importants; leur rôle est d'ailleurs plus d'évaluer les études qui leur sont présentées et elles ne peuvent être en même temps juge et partie.

De son côté le Secrétariat d'Etat à l'Industrie qui a, selon sa loi organique, des attributions très ambitieuses dans tous les domaines du développement industriel, n'est pas non plus équipé pour préparer des études de faisabilité. Il ne semble pas non plus que ce soit son rôle, celui-ci étant plutôt d'orientation et d'incitation aux investissements.

Ce rôle était précédemment joué par l'ONAPI maintenant disparu et qui avait à remplir dans ce domaine une fonction importante.

De même que pour l'identification de projets cette fonction pourrait être assurée par une unité consultative d'études industrielles ou un Centre d'Etudes Industrielles, à la disposition des différents organismes intéressés. Cette unité pourrait comprendre un petit noyau de cadres permanents, s'appuyant éventuellement au départ sur des experts internationaux, et utiliserait les services des consultants nationaux. L'ONUDI peut apporter son expérience et ses conseils dans ce domaine.

5.4 La promotion des investissements et des projets industriels est actuellement réalisée à la fois par la BNDAI (Direction de la Promotion Industrielle et Agricole) et par le Secrétariat d'Etat à l'Economie et à l'Industrie (Direction de la Promotion des Investissements), les deux Directions concernées ayant d'ailleurs laissé une impression de dynamisme.

Une certaine assistance technique aux entreprises bien que limitée par manque de moyens, est également prévue dans ces deux organismes et Directions.

Il semble néanmoins que les raisons qui avaient présidé en 1978 à la création de l'ONAPI (nécessité d'avoir un organisme semi-public mais autonome pour assurer un certain nombre de fonctions que l'Etat est généralement imparfaitement en mesure d'exécuter, en particulier contacts étroits et relations de confiance avec le secteur privé, identification de projets et exécution d'études de pré-investissement, assistance aux entreprises, promotion des investissements, le tout dans des conditions de gestion "industrielles" assurant l'efficacité), n'aient pas disparu. Un certain nombre de fonctions existaient, l'ONAPI a cessé d'être, les fonctions demeurent, et il semble qu'il faille reconsidérer un jour ou l'autre la création d'un organisme

équivalent, Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle ou Centre National de Promotion Industrielle, auquel le secteur privé serait associé, et laissant à l'Etat son rôle d'orientation et de contrôle du développement industriel.

5.5 En ce qui concerne le Secrétariat d'Etat à l'Economie et à l'Industrie, le décret de création du 14 novembre 1983 décrit sa structure et énumère les attributions de ses Directions, attributions qui sont très larges et très ambitieuses et supposent des moyens assez importants. Les attributions entre différentes Directions semblent en outre parfois se recouvrir (orientations économiques et politiques, encouragement au secteur industriel, études de projets, etc.).

Il semble souhaitable de réétudier cette structure et peut-être de la simplifier et la clarifier en tenant compte des moyens humains disponibles.

5.6 En ce qui concerne les études de faisabilité à effectuer dans l'immédiat, il n'a pas été identifié de projet qui présente, pour l'instant et au niveau de l'Etat, de priorité particulière.

5.7 Afin de systématiser la préparation des études de faisabilité à l'échelon national, et en particulier à la BNDAI qui est le principal réalisateur d'études à l'heure actuelle, et afin de permettre le recours à cet Outil de simulation si précieux que constitue l'analyse de sensibilité d'un projet (essai successif de différents Jeux d'hypothèses sur toutes les données d'un projet et analyse de leurs incidences sur sa profitabilité) il est recommandé qu'en Haïti soit établie au moins une installation du Modèle Informatique pour l'Analyse et l'Evaluation de Projets (COMFAR) mis au point par l'ONUDI et utilisant un microordinateur (actuellement Apple III et prochainement IBM-PC).

5.8 En conclusion Haïti a dans le domaine du développement industriel un certain nombre de problèmes à résoudre et de besoins concrets à satisfaire, l'assistance que l'ONUDI est prête à proposer doit se révéler concrète de manière à répondre aussi précisément que possible à ces besoins.

Distribution:

M.M. Carré  
Hacini  
Ionescu  
Tandon  
Veltze-Michel  
Vassiliev  
Becker-Boost  
Handy  
Latortue  
Nanjundan  
Mme. Di Pietro  
Mme. Pauker  
M.M. D'Adesky  
Richard  
Library  
Registry

ANNEXE - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

- M. F. Thomas, Représentant-Résident
- Mme. M. Dupiton, Assistante Principale au Programme

Ministère d'Etat de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Secrétariat d'Etat à l'Economie et à l'Industrie

- M. B. Fatton, Secrétaire d'Etat à l'Economie et à l'Industrie
- M. E. Innocent, Directeur Général Adjoint
- M. G. Henry, Directeur des Etudes Economiques et de l'Information
- M. R. Lafontant, Directeur de la Promotion des Investissements
- M. R. Pierre, Directeur du Développement Industriel
- M. H. Saint-Surin, Chef du Service d'Assistance Technique, Direction de la Promotion des Investissements
- M. G. Sassine, Chef du Service de la Promotion Internationale, Direction de la Promotion des Investissements
- M. R. Tardieu, Conseiller, Direction de Contrôle des Activités Industrielles
- Mme. M. Cherestal, Conseiller, Direction de Contrôle des Activités Industrielles

Ministère d'Etat du Plan

- M. C. Weil, Ministre d'Etat du Plan
- M. C. Grandpierre, Directeur de la Promotion des Projets
- M. Paddy, Directeur de l'Aménagement du Territoire

Ministère du Commerce

- M. Désir, Directeur du Commerce Extérieur

Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI)

- M. J.M. Ligonde, Directeur Général
- M. Pierre, Directeur Général Adjoint
- M. F. Bernardel, Directeur de la Promotion Industrielle
- M. Lahaye, Directeur du Crédit Industriel
- Mme. Fourquand, Chef du Service d'Analyse des Projets, Direction du Crédit Industriel

Fonds de Développement Industriel (FDI)

- M. L. Thelusma, Directeur Général

Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI)

- M. Seneas, Directeur Général
- M. Pinson, Consultant

Fondation Haïtienne de Développement (FHD)

- M. L. Berlangier Jr., Directeur Technique

Société Financière Haïtienne de Développement (SOFIHDES)

- M. T. Bungener, Directeur Général
- M. C. Clermont, Directeur-Adjoint Crédit
- M. N. Cao Khai, Consultant

Association des Industries d'Haïti (ADIH)

- M. C. Levy, Directeur Exécutif

Banque Interaméricaine de Développement (BID)

- M. R. Bellefeuille, Représentant

US AID

- M. K. Moyers, Directeur du Bureau de Développement de l'Entreprise Privée

ANNEXE II

PROPOSITION DE PROJET DE COOPERATION TECHNIQUE

Gouvernement d'Haiti/PNUD/ONUDI

Titre du projet : Assistance au développement industriel (Phase I)

Durée : 6 mois

Objectifs de Développement

Assister le Gouvernement Haitien dans ses politiques et activités de soutien au développement d'un tissu industriel intégré à l'économie nationale qui contribuera à la réalisation des objectifs socio-économiques du plan national de développement.

Objectifs immédiats

Ce projet constitue la première phase d'un projet d'assistance intégré au développement de pôles industriels prioritaires qui permettront de satisfaire les besoins nationaux et d'accroître les exportations. Un pôle industriel est défini comme un groupe d'industries qui contribuera au développement d'un tissu industriel intégré à l'économie nationale et à la réalisation des objectifs socio-économiques du Gouvernement.

Les objectifs immédiats de la première phase de ce projet sont les suivants:

1. Identifier les pôles prioritaires de développement industriel
2. Formuler des opportunités d'investissements dans les pôles prioritaires.

3. Proposer des mesures spécifiques qui contribueront à soutenir le développement industriel, en particulier au niveau des infrastructures industrielles nécessaires et du financement des investissements.
4. Préparer la Phase II du projet qui visera à promouvoir et à développer les pôles industriels prioritaires, et tout particulièrement à réaliser des projets industriels.

#### Conditions préalables

Avant le début de l'exécution du projet, la Secrétairerie d'Etat à l'Industrie collectera, classera et préparera une analyse succincte de l'ensemble des documents/rapports/études réalisés sur le secteur industriel d'Haiti (y compris les études sectorielles et de filières), sur la stratégie des politiques industrielles, sur les infrastructures et le cadre institutionnel. Il rassemblera également toutes les informations relatives à la législation des importations et des exportations, y compris celle du CBI, ainsi que les législations relatives aux investissements industriels et à la politique salariale.

#### Activités et résultats

1. Identification des pôles industriels de développement. Cette identification prendra en considération les objectifs socio-économiques du Gouvernement, les besoins nationaux et les ressources nationales disponibles, les contraintes du secteur industriel et les opportunités d'exportations. Elle partira de l'analyse des études sectorielles existantes. Des études complémentaires seront réalisées, en particulier

au niveau des marchés nationaux et d'exportations, des avantages comparatifs et de la structure des coûts de production en comparaison avec les principaux pays concurrents de la région.

2. Préparation d'un portefeuille de profils de projets industriels dans les pôles prioritaires. Chaque profil de projet comprendra une description des produits, des marchés, des investissements, de la rentabilité financière et des besoins en infrastructures.

3. Propositions de mesures spécifiques qui contribueront à soutenir le développement industriel. Les aspects suivants seront en particulier examinés:

- Aménagement des infrastructures nécessaires: eau, énergie, transports, télécommunications.

- Financement du capital initial à apporter par les promoteurs nationaux.

4. Préparation de la Phase II du projet qui visera à la promotion et au développement des pôles industriels prioritaires et plus particulièrement à assister le Gouvernement dans les activités suivantes:

- Promotion de projet industriels: recherche de promoteurs, préparation des études de pré-investissement, recherche de financement, établissement de dossiers bancables, assistance au démarrage des entreprises.

- Promotion commerciale: développement de nouveaux marchés, promotion des produits.

- Formation des entrepreneurs.

- Services d'extension et d'assistance aux entreprises.

- Services de contrôle de qualité.
- Aménagement des infrastructures.
- Informations industrielles.
- Coordination des assistance multilatérales et bilatérales au développement industriel.

Apports :

Gouvernement

- Directeur national du projet
- Spécialistes nationaux, homologues des consultants internationaux
- Secrétariat
- Bureaux équipés
- Transport des consultants internationaux.

PNUD/ONUUDI

Une équipe de consultants internationaux comprenant:

- Un économiste industriel de haut niveau (6 h/m): \$ 46.200.-

Spécialisé dans le développement industriel des îles du type d'Haiti. Conseiller technique principal, il coordonnera l'exécution du projet en coopération avec le Directeur national du projet. Il contribuera à identifier les pôles industriels prioritaires et à formuler des mesures spécifiques à mettre en oeuvre pour le développement de ces pôles industriels. Il rédigera le document de projet pour la Phase II du projet qui visera à la promotion et au développement des pôles industriels prioritaires.

- Des spécialistes en infrastructures industrielles (4 h/m): \$ 30.800  
Ils évalueront les infrastructures industrielles en eau, énergie, transports, télécommunications et proposeront des mesures et un plan d'action pour leur aménagement, en particulier dans le cadre du développement des pôles industriels prioritaires.
  
  - Un spécialiste en études de marché (3 h/m): \$ 23.100.-  
Il étudiera les opportunités de marchés nationaux et d'exportation pour des catégories de produits sélectionnés dans les pôles industriels prioritaires.
  
  - Des spécialistes industriels dans les pôles de développement industriel (6 h/m): \$ 46.200.-  
Ils prépareront des études spécifiques qui contribueront à identifier les pôles industriels et prépareront un portefeuille de projets pour ces pôles industriels prioritaires.
  
  - Déplacements des consultants à l'extérieur du pays: \$ 6.000.-  
pour l'étude des principaux marchés d'exportation (Etats-Unis et CEE) et des pays producteurs concurrents (région des Caraïbes)
  
  - Deux missions du Siège de l'ONUDI: \$ 5.700.-  
Pour le "monitoring" et l'évaluation du projet
  
  - Frais de reproduction des rapports: \$ 3.000.-
  
  - Divers \$ 4.000.-
- GRAND TOTAL \$ 165.000.-

Cadre institutionnel

Le projet sera rattaché à la Secrétairerie d'Etat à l'Industrie.

